RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02845
Numéro SIREN : 793 190 968
Nom ou dénomination : ABC-CULTURE

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/019820

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Date : 13/06/2019

5270056

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/019820**
n°de gestion : **2013B02845**
n°SIREN : **793 190 968 RCS Lyon**

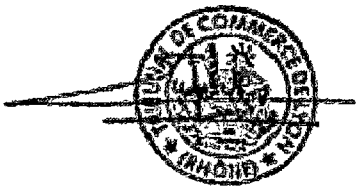
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 13/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABC-CULTURE - Société par actions simplifiée
249 avenue Lacassagne 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5270056

1482

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SASU ABC CULTURE

249 avenue Lacassagne
69003 LYON

APE : 4791A
Siret : 79319096800016

Certifié conforme
Alexis Bertheas
Président

ABC culture

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	900	900		269
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	22 046	16 149	5 898	10 495
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	201		201	10 200
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 961		6 961	6 839
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**30 108**	**17 049**	**13 059**	**27 803**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	34 213		34 213	24 595
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	56 725		56 725	50 749
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	50 133		50 133	12 758
Autres créances	72 314		72 314	146 309
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	193 395		193 395	183 256
Charges constatées d'avance (3)	9 190		9 190	9 561
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**415 970**		**415 970**	**427 228**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	1 369		1 369	759
TOTAL GENERAL	447 447	17 049	430 398	455 790
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88 779	88 534
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-91 489**	**49 244**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**41 290**	**181 779**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 369	759
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 369**	**759**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	114 605	124 494
Emprunts et dettes financières diverses (3)	110 643	67
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 361	45 967
Dettes fiscales et sociales	81 985	102 496
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 278	57
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**386 871**	**273 081**
Ecarts de conversion passif	868	171
TOTAL GENERAL	**430 398**	**455 790**
(1) Dont à plus d'un an (a)		1 217
(1) Dont à moins d'un an (a)	386 871	271 864
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	113 387	121 686
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	915 621	1 627 340	2 542 961	2 259 306
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	204 018	98 436	302 453	318 730
Chiffre d'affaires net	**1 119 639**	**1 725 775**	**2 845 414**	**2 578 036**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 550	691
Autres produits			41	341
Total produits d'exploitation (I)			**2 848 004**	**2 579 068**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			1 846 195	1 454 871
Variations de stock			-5 976	-25 838
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock			-9 617	-382
Autres achats et charges externes (a)			836 878	842 728
Impôts, taxes et versements assimilés			7 001	7 277
Salaires et traitements			218 979	209 801
Charges sociales			56 916	48 657
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 727	4 972
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			52	142
Total charges d'exploitation (II)			**2 956 155**	**2 542 227**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-108 151	36 841
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			153	153
Autres intérêts et produits assimilés (3)			21 493	19 725
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			759	
Différences positives de change			2 713	6 491
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**25 117**	**26 369**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 369	759
Intérêts et charges assimilées (4)			48	362
Différences négatives de change			12 281	13 084
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**13 697**	**14 205**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			11 420	12 163
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-96 731	49 004

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	9 999	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**9 999**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	9 999	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**9 999**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-5 242	-240
Total des produits (I+III+V+VII)	**2 883 121**	**2 605 437**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 974 609**	**2 556 192**
BENEFICE OU PERTE	-91 489	49 244

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ETATS FINANCIERS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABC CULTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 430 398 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 91 489 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

AB

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 13 109 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	900			900
Immobilisations incorporelles	**900**			**900**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 186	861		22 046
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**21 186**	**861**		**22 046**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	10 200		9 999	201
- Prêts et autres immobilisations financières	6 839	122		6 961
Immobilisations financières	**17 039**	**122**	**9 999**	**7 162**
ACTIF IMMOBILISE	39 125	983	9 999	30 108

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		861	122	983
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		861	122	983
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			9 999	9 999
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			9 999	9 999

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	631	269		900
Immobilisations incorporelles	**631**	**269**		**900**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 691	5 458		16 149
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**10 691**	**5 458**		**16 149**
ACTIF IMMOBILISE	11 322	5 727		17 049

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 138 597 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 961		6 961
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	50 133	50 133	
Autres	72 314	72 314	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 190	9 190	
Total	138 597	131 637	6 961
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	29 414
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	21 469
Total	50 883

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	759	1 369	759		1 369
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	759	1 369	759		1 369
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		1 369	759		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 386 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	113 387	113 387		
- à plus de 1 an à l'origine	1 217	1 217		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 361	58 361		
Dettes fiscales et sociales	81 985	81 985		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	131 921	131 921		
Produits constatés d'avance				
Total	386 871	386 871		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 591			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	16 059
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	444
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	12 824
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	4 223
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	4 017
CLIENTS - RRR A ACCORDER	21 223
Total	58 791

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	9 190		
Total	9 190		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	185 914	98 436	284 350
Ventes de marchandises	915 621	1 627 340	2 542 961
Produits des activités annexes	18 103		18 103
TOTAL	1 119 639	1 725 775	2 845 414

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 7 000 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ABC-CULTURE

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000€
Siège social : 249 avenue Lacassagne
69003 Lyon
793 190 968 RCS Lyon

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Décision de l'associée unique du 10 juin 2019

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit une perte de 91 489 Euros, de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 91 489 Euros

Au compte « Report à nouveau débiteur », la somme de :91 489 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous indiquons que les sommes distribuées à titre de dividendes par la société au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40%	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40%
31/12/2017	49 000 Euros	49 000 Euros	Néant
31/12/2016	Néant	Néant	Néant
31/12/2015	Néant	Néant	Néant

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Alexis BERTHUY

12 JUIN 2019

ABC CULTURE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40.000 €uros

Siège Social : 249 avenue Lacassagne

69003 LYON

793 190 968 R.C.S. LYON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2018

LYON EXPERTISE AUDIT

Société par actions simplifiée

Siège social : 119 boulevard de Stalingrad – Le Central Parc - 69100 VILLEURBANNE

RCS LYON 812 427 813

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **votre assemblée générale en date du 17 mars 2016**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABC CULTURE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés du respect des règles et méthodes comptables lors de la reconnaissance du revenu.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du **Président** et dans les autres documents adressés **aux actionnaires** sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à la reconnaissance du revenu.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par **le Président**.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

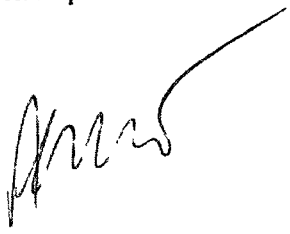
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

Alban RACADOT

Lyon Expertise Audit



LYON EXPERTISE AUDIT

Société par actions simplifiée
Siège social : 119 boulevard de Stalingrad – Le Central Parc - 69100 VILLEURBANNE
RCS LYON 812 427 813

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société ABC CULTURE.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention qui auraient été autorisées au cours de l'exercice écoulé.

Convention déjà approuvées par l'assemblé Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 20 mai 2019
Le Commissaire aux Comptes
Alban RACADOT
Lyon Expertise Audit